



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Déposé / Reçu le

14 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Ré

Mc
t

19042256

N° d'entreprise : 0542.504.370

Dénomination

(en entier) : **SWISS FINANCE COUNCIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association de droit suisse**Siège : **Kapellenstrasse 14, Postfach, 3001 Bern, Suisse****Centre d'opération en Belgique: Square de Meeûs 23, 1000 Bruxelles**Objet de l'acte : **Nomination et démission représentant légal**

Extrait de décisions prises par le conseil d'administration le 2 octobre 2018:

Le conseil d'administration décide de donner le pouvoir à Maître Julien HICK et à Monsieur Pierre LÜTTGENS, c/o Laga, (...), agissant séparément, en vue de signer les formulaires I et II pour publication des décisions suivantes dans les annexes au Moniteur Belge ainsi qu'en vue d'accomplir toutes formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge de ces décisions:

a) Le conseil d'administration a décidé, le 2 octobre 2018, de nommer M. Philipp (Philip) Hess, né le 21/01/1959 à Bâle, résident à Obere Lättenstrasse 13, 8185 Winkeln (Suisse) comme représentant légal du centre d'opération de l'Association en Belgique à partir du 2 octobre 2018. Le mandat de M. Philippe Hess ne sera pas rémunéré.

b) Le conseil d'administration a décidé, le 2 octobre 2018, de retirer tous les pouvoirs attribués à Mme. Lucia Waldner en tant que représentant légal du centre d'opération de l'Association en Belgique à compter du 1^{er} octobre 2018.

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration confirme que l'association est représentée valablement vis-à-vis des tiers et devant les tribunaux en ce qui concerne les activités du centre d'opération par deux représentants légaux agissant conjointement et avec pouvoir de substitution, ainsi que par toute autre personne agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Julien Hick
Avocat,
Mandataire spécial

Sont déposés en même temps que le présent formulaire:

- l'extrait des décisions prises par le conseil d'administration le 2 octobre 2018, dûment légalisé,
- le formulaire II,
- une copie du passeport de Monsieur Hess.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature